



Direction du Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES  
VILLE DE NIORT

Arrêté n° 2026-497

ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE ET DE FONCTION -

Madame Christelle CHASSAGNE -  
Conseillère municipale déléguée

Le Maire de la Ville de Niort ;

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux adjoints et conseillers municipaux ;

Vu l'installation du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 ;

Considérant la nécessité d'accorder à certains conseillers municipaux des délégations de fonction dans certaines matières ;

Considérant qu'il est nécessaire de définir le contenu de la délégation ainsi consentie ;

**ARRÊTE**

**Art. 1** – Champ d'exercice de la **délégation**

Madame Christelle CHASSAGNE, Conseillère municipale est déléguée

- au tourisme, *en lien avec Monsieur Nicolas ROBIN* ;

À ce titre, elle sera en charge des questions relatives au :

- suivi des stratégies de développement touristique de la Ville de Niort ;
- suivi et gestion des relations avec l'EPIC Tourisme Niort Marais Poitevin Vallée de la Sèvre Niortaise, la Communauté d'Agglomération du Niortais et les institutions en charge de la politique touristique ;
- suivi du tourisme d'affaires et de la convention de délégation de service public relative aux activités MICE et Grands événements sur les sites de l'Acclameur et de Noron.

**Art. 2** – La présente délégation prend effet dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Art. 3** – Conformément à la législation en la matière, le Maire demeure responsable des actes des délégués et peut toujours se substituer à eux.

**Art. 4** – Copie du présent arrêté sera transmise au Préfet du Département des Deux-Sèvres, publiée et notifiée à l'intéressée.

**Fait en Mairie à Niort, le 28/04/2026**

Le Maire de Niort,

Signé

**Jérôme BALOGÉ**